



PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 2108-2013/ARR/DJA

du : 17/09/2013

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFI	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
Intéressés	1

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté modifié n° 2303-2012/ARR/DJA du 20 septembre 2012 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud ;

Vu l'arrêté modifié n° 2303-2012/ARR/DJA du 20 septembre 2012 portant délégation de signature au secrétaire général, aux secrétaires généraux adjoints, aux directeurs, directeurs adjoints, chefs de service et chefs de service adjoints de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 2137-2013/ARR/DRH du 13 septembre 2013 portant nomination de madame Christèle BOSSERELLE en qualité de chef du service des bourses et aides aux élèves et étudiants à la direction de l'enseignement de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 2111-2013/ARR/DRH du 13 septembre 2013 portant nomination de monsieur François WAIA en qualité de directeur de l'action sanitaire et sociale de la province Sud ;

Vu le rapport n° 1127-2013/ARR/DJA/SRA du 4 juin 2013,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Aux alinéas 7 et 10 de l'article 12 de l'arrêté modifié du 20 septembre 2012 susvisé, les mots : « Monsieur Miguel PELLETIER » sont remplacés par les mots « Madame Christèle BOSSERELLE ».

ARTICLE 2 : A l'alinéa 1^{er} de l'article 13 de l'arrêté modifié du 20 septembre 2012 susvisé, les mots : « Madame Véronique DELANNOY, directrice » sont remplacés par les mots « Monsieur François WAIA, directeur ».

ARTICLE 3 : A l'article 14 de l'arrêté modifié du 20 septembre 2012 susvisé, les 7 premiers alinéas sont supprimés. Aux alinéas 12, 20, 46, 62, 69 et 74 les mots « *madame Véronique DELANNOY et* » ainsi qu'aux alinéas 27, 34, 39, et 52 les mots « *madame Véronique DELANNOY* » sont supprimés.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.